



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

PRÉSIDENT : M. REBSAMEN
SECRÉTAIRES : MELLE MASLOUHI -

MEMBRES PRÉSENTS :

MME AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT J.J. MME BIOT - MME BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - MME COLOMBET - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - MME DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - MME FLAMENT - M. FOUCHERES - MME GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - MME HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - MME LEMOUZY - M. MAGLICA - MME MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - MME MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - MME POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - MME ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - MME TENENBAUM

MEMBRES ABSENTS :

M. ALLAERT (POUVOIR À M. HESSE) - M. AUDARD - (POUVOIR À M. ESMONIN) - MELLE BERNARD (POUVOIR À MME POPARD) - MME BESSIS (POUVOIR À MME BIOT) - M. BRENOT (POUVOIR À M. PERRIN) - M. BRESSAND (POUVOIR À M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (POUVOIR À M. DUBOIS) - M. DANIERE (POUVOIR À M. DUPIRE) - MME DARCIAUX - MME DELEBARRE (POUVOIR À M. MASSON) - M. FOUILLOT - M. GILLOT J.P (POUVOIR À MME AVENA) - M. IZIMER (POUVOIR À MELLE MASLOUHI) - M. MARTIN (POUVOIR À M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (POUVOIR À M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (POUVOIR À M. JULIEN) - M. ROIZOT (POUVOIR À M. BARBEY) - M. VOUILLOT (POUVOIR À M. BACHELARD).

OBJET : Eau et assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées pour 2004

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 février 1995 (n°95/101) et du décret du 6 mai 1995 (n°95-635), Mme la Présidente du Syndicat Mixte du Dijonnais nous a adressé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sur le périmètre du Syndicat Mixte.

Ce rapport, qui a vocation d'informer le public, concerne l'exercice 2004 et est complété par le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Côte d'Or.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément à la réglementation issue de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de donner acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées ci-annexé.

Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président
COMMUNAUTÉ
DE
L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
BP. 21075
DIXONDEX



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

11 OCT. 2005

VU pour être annexé à l'assemblée

du Conseil du : - 6 OCT. 2005

DIJON, le : 11-10-2005

LE PRÉSIDENT,



Syndicat Mixte du Dijonnais

Rapport annuel

sur le prix et la qualité

des services publics

de la distribution d'eau potable

et d'assainissement des eaux usées

année 2004

PROGRAMME  **eau dijonnaise**
pour bien gérer
les ressources en eau du Grand Dijon

**LES DOCUMENTS ANNEXES SONT CONSULTABLES
AU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES**